

Principales décisions du Conseil municipal du

11 décembre 2023

◆ **Projet parking paysager rue Jean Jaurès**

Ce printemps, le projet d'aménagement d'un 2nd parking paysager va être lancé sur une parcelle de 600 m² (cadastrée AB 797) acquise par la commune en 2021. Afin de répondre à la problématique de stationnement, il prévoit la création d'une dizaine de places supplémentaires sur cette emprise, en complément des 6 places déjà créées lors de la 1ère opération. Le traitement des places de stationnement sera réalisé avec des matériaux perméables, des arbres seront plantés, le mur côté ouest sera végétalisé. Des fourreaux en réservation seront installés pour permettre l'implantation de bornes de recharge électrique. L'éclairage du parking sera réalisé avec un système de lampes solaires qui se déclencheront automatiquement lors de passages. L'eau pluviale sera collectée avec une réserve enterrée de 3 m³ pour limiter l'impact sur le réseau lors des pluies.

◆ **Autorisation de mandatement**

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du budget principal et du budget annexe de l'Assainissement (avant le vote du budget primitif 2024) dans la mesure où le montant des dites dépenses n'excèdent pas les 25 % des crédits votés l'année précédente.

◆ **Définition de la durée des amortissements en M57 (Nouvelle comptabilité)**

L'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation. Ils seront linéaires sauf en cas de délibération du conseil municipal et les biens d'un montant inférieur à 500 € HT sont amortis sur une année. Validation de la durée d'amortissement selon les biens.

◆ **Règlement budgétaire et Financier**

Le règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. Adoption du règlement propre à la commune.

◆ **Convention ALSH Mond'Arverne 2024**

Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens (occupation des locaux, prix du repas...) pour l'Accueil de Loisirs de Mond'Arverne communauté.